

Séance publique du 27 mars 2001

Délibération n° 2001-6449

commission principale : domaine et administration générale

commune (s) : Bron - Lyon 3°

objet : **120-122, boulevard Pinel - Cession à l'Etat (ministère de la défense) d'un terrain - Modification de la délibération n° 2000-5824**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 mars 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Suivant sa délibération n° 2000-5824 en date du 30 octobre 2000, le Conseil a accepté la cession à l'Etat (ministère de la défense), en vue de l'extension de l'hôpital d'instruction des armées Desgenettes, d'un terrain de 804 mètres carrés situé 120-122, boulevard Pinel à Bron et Lyon 3°, composé de deux parcelles, la première de 575 mètres carrés, la seconde de 229 mètres carrés.

Or, le document d'arpentage concernant la division de la parcelle cadastrée sur la commune de Bron sous le numéro 150 de la section A ayant révélé une surface définitive de 179 mètres carrés (au lieu des 184 mètres carrés indiqués dans ladite délibération) à céder à l'Etat, il conviendrait de modifier les premier et troisième paragraphes de la délibération sus-visée ainsi qu'il suit :

- 1er paragraphe, lire : 799 mètres carrés au lieu de 804,
- 3° paragraphe, lire : 224 mètres carrés au lieu de 229 et 179 au lieu de 184 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2000-5824 en date du 30 octobre 2000 ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Modifie les premier et troisième paragraphes de la délibération n° 2000-5824 en date du 30 octobre 2000 en remplaçant les surfaces de 804, 229 et 184 mètres carrés respectivement par les surfaces de 799, 224 et 179 mètres carrés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,